

J'ai parlé du pain; passons maintenant au beurre. A Washington, le prix du beurre industriel est de 78c. tandis qu'à l'étalage de l'A & P à Ottawa, il est de 68c. Pour ce qui est des œufs, ceux de la qualité "A gros" se vendent 83c. à Washington et 84c. à Ottawa. Quant au fromage, le prix du cheddar doux américain est de 55c., le moyen vaut 59c. et le fort, 63c., tandis que le cheddar canadien se vend 49c. Les pommes de terres du Maine ou de Long-Island valent 39c. les dix livres, et le prix, à Ottawa, des pommes de terres d'Ontario, est de 35c. les 10 livres. Je suis sûr que bien des gens admettront que les pommes de terre d'Ontario sont aussi bonnes que celles du Maine ou de Long-Island. Je sais que celles que j'ai reçues d'un ami du nord de l'Ontario qui a eu l'obligeance d'en envoyer un sac à 2¹/₂ rue Sussex, sont aussi belles que toutes les pommes de terres que j'ai pu voir n'importe où au monde. Prenons les conserves de saumon, le rose, qui se vend à Washington 65c. la boîte d'une livre nette; à Ottawa, l'A & P vend une livre de saumon rose 45c. la boîte. Les paquets de 8 onces de céréales alimentaires *Kellog's*, les mêmes dans les deux pays, se vendent 29c. les deux paquets à Washington soit 14¹/₂c. chacun, et, à Ottawa, on les paie 14c. le paquet. Le café *Chase and Sanborn* se vend 94c. à Washington et 92c. et 94c. à Ottawa.

M. Coldwell: Combien?

Le très hon. M. St-Laurent: Quatre-vingt-douze et 94c.

M. Coldwell: Non pas le *Chase and Sanborn*.

Le très hon. M. St-Laurent: Le *Chase and Sanborn* à la succursale de l'A & P.

M. Coldwell: Le prix est de \$1.08.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas moi-même dressé la liste. On me l'a fournie.

M. Knowles: Dans l'Ouest, il se vend plus d'un dollar.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député en boira peut-être davantage pendant qu'il est ici, car il ne le paiera que 94c. Le thé *péko orange* se vend 66c. la demi-livre à Washington, et 89c. la livre au magasin A & P d'Ottawa.

M. Coldwell: Quand le premier ministre (M. St-Laurent) compare le thé et le *péko orange* parle-t-il de la même sorte de thé?

Le très hon. M. St-Laurent: Il s'agit, dans les deux cas, de thé *péko orange*; à Ottawa, il se vend 89c. la livre. C'était le prix en vigueur le 12 octobre au magasin A & P d'Ottawa. Pour ce qui est du sucre, le prix de notre sucre cristallisé est un peu plus élevé à Ottawa. A Washington, un sac de

[Le très hon. M. St-Laurent.]

sucre cristallisé de 5 livres coûte 50c; à Ottawa, le sucre blanc cristallisé se vend 11.2c. au lieu de 10c. la livre. Cependant, la cassonade en paquets seulement, se vend 13c. la livre à Washington, mais 12c. la livre au magasin A & P d'Ottawa.

M. Green: Et la viande de cheval?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne me suis pas occupé du prix de la viande de cheval. Cette viande ne m'intéresse pas encore.

Ce sont là des faits, qui ont leur importance lorsqu'il s'agit de savoir si nous pouvons réussir mieux que les États-Unis à l'égard de ces régies. J'ai ici une coupure de la *Gazette* de Montréal, en date du 3 octobre, où l'on signale que le niveau des prix maximums est tel qu'il entraîne une diminution de l'offre. L'éditorial poursuit en ces termes:

Il en est résulté qu'en dépit de la présence d'un effectif bovin encore inégalé dans les grandes fermes d'élevage des États-Unis, le volume des abattages a diminué de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les éleveurs n'acceptent que les prix élevés qu'ils peuvent obtenir des abattoirs du marché noir qui vendent aux hôtels, restaurants, cabarets de nuit et autres organisations qui consentent à verser des prix supérieurs au maximum pour des approvisionnements sous la couverture. Les établissements de salaison ont refusé de faire des offres pour les achats en masse que l'armée américaine cherche à effectuer pour nourrir les soldats tant au pays qu'à l'étranger.

M. Brooks: Puis-je demander au premier ministre la date à laquelle a paru cet article?

Le très hon. M. St-Laurent: Il s'agit du 3 octobre 1951. Il s'intitule: "La régie des prix et ses attrapes", et a paru dans la *Gazette* de Montréal. L'honorable député peut être prévenu contre la justesse avec laquelle ce rédacteur de la *Gazette* de Montréal juge des événements. Je ne l'en blâmerais pas, car je suis parfois sceptique en face de certains de ses avancés sur d'autres sujets; il n'en reste pas moins vrai que la situation présente de graves difficultés. Le chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré ici même qu'il n'était pas en faveur du plafonnement général qui a été appliqué durant la guerre. Je ne désire pas être injuste envers lui et, comme j'ai devant moi le compte rendu des paroles qu'il a prononcées, je vais les citer. Il a dit, d'après le *hansard* du 9 avril 1951, p. 1772:

Je me suis efforcé, en d'autres occasions, de démontrer à la Chambre que des mesures de réglementation moins sévères, plus souples, suffiraient à maîtriser la situation actuelle...

Nous voyons quels genres de régies on a voulu mettre en vigueur là-bas et dont notre collègue de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) nous dit qu'elles sont plus efficaces et plus durs que celles qu'on avait employées pendant la plus grande partie de la dernière guerre;